

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

Nbre de conseillers : 15 L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre, à 20h00, le Conseil
En exercice : 15 Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
Ont pris part à réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunions de la mairie.
la délibération : 10

Membres présents : Nicole BOUVIER – Christophe RUSPINI – Joël TRUCHET – Dominique BÉCU – Estelle FERLIN – Jean-Louis LORANS – Natacha HERON – Anne PÉPIN – Sylvie PLOTTIER et Amandine REVET

Membres excusés : Alain VIOUX – Aurélia MILETTO – Andgel BOISSON – Thierry LANDAZ et Georges PEREIRA

Date de la convocation : 06 décembre 2022

Date d'affichage : 12 décembre 2022

Secrétaire de séance : Joël TRUCHET

Pouvoir : Thierry LANDAZ à Nicole BOUVIER,

Quorum : 8

Ont voté : pour : 11, contre : 0, abstentions : 0

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR / DSIL POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE

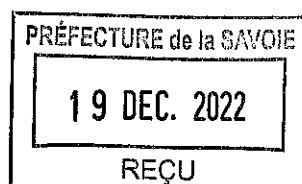
Madame le Maire fait le point sur le dossier des travaux de rénovation de rénovation et d'extension de la maison médicale.

Afin d'aider la commune à financer ces travaux une demande de subventions a été déposée auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre de la campagne 2022. Cependant, ce projet n'a pas été retenu car le nombre de dossiers présentés n'a pas permis de répondre favorablement à toutes les demandes.

Mme le Maire propose de redéposer ce dossier au titre de la DETR dans le cadre de la campagne 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de rénovation et d'extension de la maison médicale ;
- **Approuve** le coût prévisionnel des travaux pour un montant estimé de 1 270 000 € H.T auquel il convient d'ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre + missions / études complémentaires + ... ;
- **Approuve** le plan de financement faisant apparaître les participations financières de 200 000 € de l'État, de 100 000 € du Département et de 250 000 € de la Région ;
- **Demande** à la Préfecture dans le cadre de la DETR 2023 une subvention de 200 000 € pour la réalisation de cette opération ;
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune ;
- **Sollicite** une dérogation pour commencer les travaux avant la notification de la décision ;
- **Autorise** Madame le Maire à entreprendre les démarches et signer tous les documents correspondants.



Le Maire
Mme Nicole BOUVIER